

Publié le 19 mars 2021

Guibert Hejoaka quitte la FedEpl pour un nouvel horizon professionnel

Entré à la FedEpl en 1999, Guibert Hejoaka quitte la Fédération pour connaître une nouvelle aventure professionnelle. La FedEpl lui souhaite le meilleur pour la suite.



Il la connaît bien, la maison FedEpl. **Guibert Hejoaka y a fait son entrée en 1999, à la direction des ressources internes (DRI)**, pour mettre en place la comptabilité analytique et gérer la paie des 40 salariés de la fédération. Puis, un jour de 2016, une porte s'est ouverte du côté du pôle inter métiers (PIM), pour occuper le poste d'**analyste financier des Sem immobilières**. « C'était un moment important pour moi, il fallait que je voie autre chose », se souvient-il. « Pendant 5 ans, j'ai acquis une expérience professionnelle dans le domaine des **organismes de logements sociaux dans les matières juridiques, financières et de gestion appliquée notamment aux organismes de logement sociaux type Epl** ».

Gestion du dispositif d'autocontrôle du département immobilier

Guibert Hejoaka a géré le dispositif d'autocontrôle du département immobilier. « J'avais à suivre plusieurs dossiers : l'analyse financière de Sem immobilières (Outre-mer compris) ; la rédaction et présentation du bilan CGLLS pour la partie dispositif d'autocontrôle ; la rédaction du de la partie Outremer de l'observatoire des Epl ». Participation aux groupe de travail CNCC, représentant suppléant de la FedEpl au sein du Comité des aides de la CGLLS ou encore animation du Club des

DAF (Club des directeur administratif et financier) complètent ce qu'il a apporté à la FedEpl tout au long de ces riches années. *

Après 22 années de bons et loyaux services, le destin a mis sur le chemin de Guibert la possibilité de vivre une nouvelle aventure professionnelle. « J'ai senti que c'était le moment de saisir cette opportunité. **C'est une page importante de ma vie qui se tourne en quittant la FedEpl** », confesse-t-il. Tous les salariés de la FedEpl lui souhaitent bonne chance pour la suite.